

soignements sur le projet de loi concernant les sociétés coopératives. Les épiciers présents ont adopté la résolution suivante: "Cette assemblée proteste contre l'adoption du bill sur les sociétés coopératives et en demande le rejet par le sénat."

Étaient présents à l'assemblée: M. A. Laniel, président; M. J. A. Doré, 1er vice-président; M. J. D. Boileau, 2e vice-président; M. A. Sarrazin, secrétaire; M. J. A. Beaudry, secrétaire provincial; MM. N. Chartrand, L. Legault, J. M. Malo, L. M. Soucy, A. Lalonde, Paul Longpré, Auguste Dionne, C. G. Tourangeau, J. B. Roy, Albert DesRochers, H. St Pierre, E. Beaudoin, Alphonse Bergeron, Uric Des Rosiers, E. H. Montpetit, Jules Moquin, A. Guay, A. Girardin, J. A. Labonté, J. A. Ménard, et quelques autres.

ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS

Section des marchands de nouveautés

La section des marchands de nouveautés de l'Association des Marchands-Détailleurs a tenu, le 13 mars, son assemblée annuelle pour l'élection des officiers pour l'exercice 1908-1909.

Ont été réélus à l'unanimité: MM. W. U. Boivin, président; Thomas F. Oakes, 1er vice-président; O. Rouleau, secrétaire. M. Eug. Desjardins a été élu 2e vice-président et M. A. Delany, trésorier.

Le président présenta son rapport pour l'année écoulée et le trésorier rendit compte de sa gestion des fonds. Le tout fut trouvé très satisfaisant.

Les officiers élus remercièrent les membres de l'honneur qu'ils leur faisaient. Un vote de remerciement fut proposé à M. J. A. Beaudry pour la manière dont il s'acquitta de ses fonctions.

Les marchands au détail se plaignent de la concurrence qui leur est faite par certaines maisons de gros faisant des ventes au détail. Plusieurs lettres furent lues à ce sujet.

Il fut aussi décidé de convoquer une assemblée de tous les commerçants afin de proposer des amendements au bill sur les sociétés coopératives.

Cette réunion eut lieu le lendemain, dimanche, sous la présidence de M. W. U. Boivin.

Le secrétaire général, expliqua d'abord ce que l'on entendait par ce "bill sur les sociétés coopératives". Après lui, plusieurs membres prirent la parole et condamnèrent le principe du bill projeté. Ils ont émis l'opinion que cette loi serait préjudiciable au commerce et que la concurrence, qui existe d'après le système individuel, est bien supérieure au système coopératif dont le but est d'abolir la concurrence.

En conséquence, il a été résolu qu'une délégation composée des principaux marchands aurait une entrevue avec sir Wil-

frid Laurier, l'hon. Rodolphe Lemieux et l'hon. L. P. Brodeur, au sujet de ce bill.

La délégation qui ira à Ottawa se composera ainsi: MM. W. U. Boivin, président de la succursale montréalaise de l'Association des Marchands-Détailleurs; N. Pageau, vice-président de l'Association des Bouchers; J. G. A. Fillon, président de l'Association des Pharmaciens; U. Dubreuil, président de l'Association des



M. W. U. Boivin,

Président de l'Association des Marchands de Nouveautés.

Marchands-Détailleurs; E. P. Ronayne, président de l'Association des Marchands de Chaussures; M. l'échevin Couture; O. Lemire, ancien président de l'Association des Marchands de Nouveautés; A. Laniel, président de l'Association des Epiciers; B. Charbonneau, président de l'Association des Commis-Voyageurs; J. O. Garreau, ancien président provincial des Marchands-Détailleurs, et le secrétaire provincial des Marchands-Détailleurs.

PRECAUTIONS A PRENDRE DANS LA REDUCTION DES DEPENSES

Il y a des époques où il est sage et réellement à propos de réduire les dépenses. Dans tous les cas, le même besoin se fait sentir, soit tôt, soit tard, soit pour des causes locales, soit par suite de conditions d'intérêt. Mais il y a bien des précautions à prendre dans la prise de cette mesure.

C'est une sorte de tonique économique que d'avoir des périodes laissées à la réflexion, de réajuster des choses importantes une fois au moins au cours de quelques années. Quand on examine la situation, on s'aperçoit que beaucoup de dépenses additionnelles, souvent inutiles, se sont glissées dans les affaires, et qu'on y ait pris garde, dépenses qui multiplient les frais. C'est une bonne idée de diminuer ces petites dépenses qui, par un examen minutieux de la situation, peuvent être révélées.

Parfois alors, il est nécessaire de réduire aussi les dépenses générales. Cette réduction doit nécessairement porter sur le personnel, le commerçant ayant un bon jugement saura faire un choix parmi les employés bons, mauvais ou indifférents. Les questions de salaires sont toujours réglées avec la plus grande satisfaction par une conférence où assistent tous ceux concernés en la matière et c'est spécialement vrai quand il s'agit d'employés que le commerçant a intérêt à conserver, dit "Advertising World".

L'erreur la plus grande faite commercialement consiste à commencer la réduction des frais là où cette réduction doit être faite en dernier lieu—nous venons de parler de la publicité. Il est étrange à une époque où on connaît la valeur de la publicité, une si grande proportion des annonceurs regarde ce moyen publicitaire comme une dépense volontaire, pouvant être supprimée pour réaliser une économie. Le résultat est contraire d'habitude—l'est toujours à la longue. Le changement des moyens employés de temps à autre pour faire de la propagande en faveur d'un établissement est peut-être recommandable quand les résultats justifient ce changement; mais une abolition totale du principe même—jamais! Si une bonne publicité produit sûrement de bonnes affaires, il ne peut y avoir d'excuse à la suppression de la chose même dont nous avons le plus besoin.

Dans tous les cas rappelez-vous qu'il faut beaucoup d'arguments et de bons arguments pour convaincre un homme qu'il devrait acheter un article, et qu'il essaie de s'en passer pour des raisons d'économie personnelle. Et des arguments présentés en moins d'espace des intervalles plus longs, ne remplissent pas bien leur but. Ne parlons pas de cette suppression; parlez à l'agent de nonces jusqu'à la dernière minute.

CIGARETTES



SWEET CAPORAL

fumées
universellement